



# COMPTE-RENDU

Établi le : 14/10/2016

Par : Hélène UDO

Référence :  
CR\_PNAZH\_Réunion\_06102016

## GTH ZONES HUMIDES – LA REUNION

06.10.2016

### Participants :

AMOURDOM Patrick (Commune de Sainte-Suzanne, FDAAPPMA, AAPPMASA)  
ARDON Bernadette (SREPEN – RNE)  
DURASNEL Léonard (Office de l'eau Réunion)  
DUVAL Magali (Ifremer)  
GOSSET Mélodie (DEAL Réunion)  
HOARAU Pascal (Réserve naturelle Etang de Saint Paul)  
LACOSTE Marie (CBNM)  
LATREILLE Catherine (Conservatoire du littoral)  
LAURENT Nicolas (SEOR)  
LUSTENBERGER Franck (DEAL Réunion)  
UDO Hélène (MNHN)

### Diffusion élargie :

FERRERE Ghislaine (DEB)  
BRONDEAU Alain (Conservatoire du littoral)  
Membres des Gth ZH et du GNMH

### Ordre du jour :

1. Présentation du contexte historique du plan national d'actions en faveur des milieux humides
2. Présentation du fonctionnement du groupe thématique outre-mer
3. Discussion sur les six axes du plan, focus sur les thématiques concernant La Réunion

## Introduction

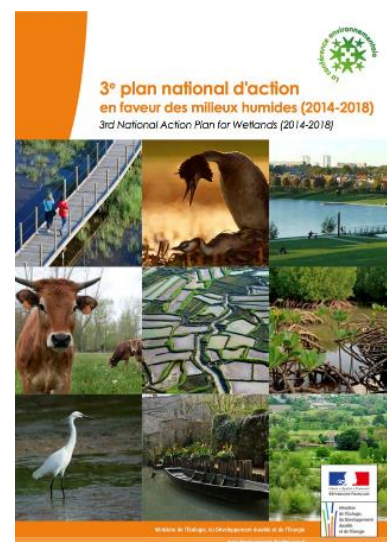
Le plan national d'action en faveur des milieux humides est le troisième à voir le jour :

- 1<sup>er</sup> plan : 1995-2000
- 2<sup>ème</sup> plan : 2010-2012/2013
- 3<sup>ème</sup> plan : 2014- 2018

La gouvernance du plan est assurée par le GNMH (groupe national milieux humides), qui s'appuie sur six groupes thématiques :

- Agriculture
- Aménagement du territoire
- Connaissance
- Urbanisme
- CESP
- Outre-mer

Les zones humides considérées dans le plan regroupent les récifs coralliens, les herbiers, mangroves, et toutes les zones humides terrestres.



Le 3<sup>ème</sup> plan est découpé en six axes :

- **Axe 1 (actions 1-5)** : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement
- **Axe 2 (actions 6-12)** : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides
- **Axe 3 (actions 13-17)** : Entretien, préserver et reconquérir les milieux humides
- **Axe 4 (actions 18-31)** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace
- **Axe 5 (actions 32-49)** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides
- **Axe 6 (actions 49-52)** : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent

Le groupe thématique outre-mer est animé par Alain Brondeau (Conservatoire du littoral) et Hélène Udo (MNHN), avec une organisation par bassin.



Exemple d'organisation à l'échelle du département à Mayotte, avec l'élaboration d'un plan d'actions milieux humides de Mayotte.

Objectifs pour fin 2016 :

- Avoir des groupes complets, représentatifs et fonctionnels
- Avoir un tableau de bord de suivi de l'ensemble des actions à jour
- Faire un retour complet au GNMH de décembre (avec une éventuelle représentation des acteurs de l'outre-mer ?)

Objectif d'ici fin 2018 :

- Assurer le suivi de l'ensemble des actions du plan concernant l'outre-mer
- Etre force de propositions pour de nouvelles actions (à intégrer dans le plan actuel ou dans le 4<sup>ème</sup> plan)
- Faire un retour complet au GNMH chaque année

Ressources en ligne : <http://pnmh.espaces-naturels.fr>

<b>Axe n°1</b>	<b>Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement</b>
<b>Action 1 Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France</b>	
<b>Discussion</b>	La réserve de Saint Paul sera proposée comme nouveau site Ramsar en 2017. Le comité de suivi du projet est le comité consultatif de la réserve. Il y a une volonté de la commune de Saint Louis d'avancer dans ce sens.
<b>A faire</b>	Question : longueur de la procédure pour faire remonter les dossiers ?
<b>Action 2 Mettre en place l'objectif 15 d'Aïchi de restauration de 15% d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides</b>	
<b>Discussion</b>	Le contexte foncier exacerbe la pression sur les zones humides.

	<p>Il y a différentes actions de restauration. Ainsi, la réserve de Saint Paul a mis en place un programme de restauration et des actions de gestion sur ces zones, notamment en ce qui concerne la lutte contre les EEE.</p> <p><i>Exemple de restauration</i> : l'étang naturel de Saint André. Un plan de gestion a été élaboré en 2013 pour cet étang, car il est sous soumise à beaucoup de pressions, notamment urbaine. Sous couvert de la DEAL, le département accompagne la commune dans l'élaboration et le suivi de ce plan de préservation de l'étang. Il y a un aspect expérimental qu'il serait intéressant de valoriser. Le schéma global prend en compte l'ensemble des aspects (développement durable, attrait touristique, avifaune, etc.)</p>
<b>A faire</b>	Contacteur Julien Triolo (ONF) pour avoir les surfaces des zones humides gérées à l'ONF et qui sont restaurées
<b>Action 5 Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique Subsaharienne</b>	
<b>Discussion</b>	Une action 5bis serait proposée sur le continuum Ouest Atlantique. Une action 5 ter pourrait être envisagée incluant La Réunion, le projet pourrait concerner les limicoles par exemple.
<b>A faire</b>	Echanger avec la SEOR pour étudier les périmètres d'une éventuelle action 5 ter incluant La Réunion.
<b>Axe n°2</b>	<b>Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides</b>
<b>Synthèses des échanges pour l'axe n°2</b>	<p>Sur la réserve de Saint Paul :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a un suivi des espèces exotiques et des habitats, notamment dans le cadre des inventaires ZNIEFF ;</li> <li>• Bancarisation sera mise en place en 2017 ;</li> <li>• Plan de gestion ;</li> <li>• Une valorisation des résultats de recherche sera faite.</li> </ul> <p>Un inventaire des espèces végétales et animales ainsi qu'une liste de sol est déjà disponible. Il sera disponible sur le site de la DEAL prochainement</p> <p>Pour les données marines, tout ce qui est bancarisé dans Quadriga se retrouve dans l'INPN.</p> <p>Le CBN de Mascarin possède une base de données géoréférencées. Des organismes et des particuliers peuvent y bancariser leurs données. Le lien vers le SINP est fait.</p> <p>Il y a également la base de données de l'Office de l'eau Réunion, qui contient aussi des données bio sur les invertébrés benthiques, et plus généralement sur tout ce qui découle du réseau RCS et du RCE pour identifier les causes des perturbations. A termes, le RCO sera mis en place pour limiter les perturbations et participera à la mise en œuvre des actions de restaurations écologiques.</p>
<b>A faire</b>	Retrouver le lien sur le site de la DEAL pour les inventaires existants. Voir avec Valentin Le Tellier sur le volet SINP
<b>Axe n°3</b>	<b>Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides</b>
<b>Action 14 Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de restauration des milieux humides</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Le SAR a été validé en 2011, c'était le premier SAR des DOM. Une nouvelle version du SAR est actuellement à la notification.</p> <p>Point de vigilance concernant le schéma SAR : il n'y a pas de prise en compte des milieux littoraux.</p>
<b>Action 16 Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les outre-mer</b>	

<b>Discussion</b>	<p>Une stratégie régionale de la biodiversité a été réalisée sur la période 2013-2020, disponible en ligne :</p> <p><a href="http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRB-2013-2020_cle093a71.pdf">http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRB-2013-2020_cle093a71.pdf</a></p>
<b>Synthèse des échanges sur l'axe n°3</b>	<p>En termes de gouvernance, le contexte a évolué avec la nouvelle loi biodiversité, et l'évolution vers un comité de l'eau et de la biodiversité. Un gros travail a été fait pour que toutes les composantes de la biodiversité soient intégrées dans la composition de ce comité, et que cela soit inscrit réglementairement dans l'arrêté.</p> <p>Dans un contexte de mise en œuvre de la Gemapi et de la loi NOTRe, la gestion des zones humides entre dans le champ de compétences de l'intercommunalité. Cette vision plus locale des choses est plus pertinente, typiquement dans le cas de l'étang du Gol.</p> <p>Il faut s'assurer qu'il y ait bien un gestionnaire identifié et autonome sur chacune des zones humides. Mais cela pose des questions d'accompagnement et de formation pour que ces gestionnaires puissent assurer cette mission. Il faut permettre une montée en compétences sur ces sujets pour les agents des espaces verts et les associations types emploi vert, afin de ne pas considérer la zone humide comme un simple espace vert.</p> <p>➔ Le CBN de Mascarin est un organisme de formation agréé, donc il peut répondre à cette demande.</p> <p>La question Gemapi n'est pas discutée avec les gestionnaires, l'instance d'élaboration de la Gemapi se compose uniquement d'élus. Hors, dans les différentes réunions, il y a un gros turnover des élus présents, voire il y a une absence des élus concernés. La décision finale revient aux décideurs, mais ce sont les techniciens qui sont informés. Il faut inciter les élus à se former à ces sujets et à être présents dans les différentes instances.</p> <p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est impossible d'identifier le gestionnaire sur la commune de Sainte Suzanne et pourtant la rédaction d'un plan de gestion est obligatoire.</li> <li>• Pour l'étang du Gol : une étude a été faite par l'Arda en 1992 sur l'ensemble des pressions et usages du bassin versant. Depuis, les études se sont multipliées. Il y a une compréhension du fonctionnement écologique de l'étang, mais pour autant, aucune vision partagée du devenir de cette zone ne se dégage. C'est un problème pour la prise en compte des usagers, des industriels qui ceinturent la zone humide et l'impactent. Le process de médiation est permanent mais très compliqué, car il faut mettre en place un comité de suivi, un règlement, qui vote, qui ne vote pas, etc.</li> </ul> <p>Il n'y a pas de message adressé à la population en faveur de la biodiversité. Les gens ne sont pas réunis en association, il n'y a donc pas de voix unique, pas d'interlocuteur.</p>
<b>A faire</b>	<p>Il faut avancer sur les volets de formation / information, notamment envers les élus qui doivent s'intéresser au sujet. Réflexion à mener sur comment les intégrer dans le process ? Le problème n'est pas financier, mais repose sur des calendriers politiques.</p> <p>Mais ce volet formation n'est pas suffisant, il faut également un poids réglementaire.</p>
<b>Axe n°4</b>	<p><b>Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace</b></p>
<b>Axe 4.1 Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles</b>	
<b>Synthèses des échanges sur l'axe n°4.1</b>	<p>Le CBN de Mascarin réalise des formations auprès des techniciens de la chambre d'agriculture.</p> <p>Les actions 18 à 22 sont portées la chambre d'agriculture et le discours est orienté vers la valorisation de l'agriculture. Les prairies de fauche de la Plaine des Cafres ont été présentées comme des expériences positives pour limiter les inondations. Les agriculteurs ont pris à cœur leur rôle dans la préservation des populations.</p>

	<p>Egalement des expérimentations portées par la réserve, qui se traduisent dans les exploitations par la suite. Cela concerna la prise de conscience de l'intérêt des auxiliaires aux cultures et leur disparition entraînée par l'utilisation des traitements. Travail de sensibilisation.</p> <p>Dans le cadre du programme Ecophyto, des agriculteurs se sont questionnés sur leur impact sur un captage, car ils boivent directement l'eau de ce captage qui allait être fermé pour cause de pollution.</p> <p>Il faut favoriser une vision plus globale via une gestion intégrée dans les bassins versants, car les zones humides sont souvent les exutoires. Ainsi, 11 ravines arrivent dans l'étang de Saint Paul. Cette problématique est identifiée dans le SDAGE. Il y a également un programme pluriannuel d'aide de l'Office de l'eau pour accompagner les gestionnaires notamment via des financements, ainsi que les différents Fonds (FEDER, FEADER, etc.).</p>
<b>A faire</b>	<p>Contacteur Gilbert Rosselin, responsable du département animation et du développement territorial à la chambre d'agriculture</p> <p>Il faut valoriser les initiatives agricoles locales : faire remonter au niveau national l'initiative sur la Plaine des Cafres (limiter les inondations) et l'initiative « Piment propre ».</p> <p>Diffusion du guide réalisé par Te Me Um sur les financements à destination des gestionnaires d'outre-mer :  <a href="http://temeum.espaces-naturels.fr/sites/default/files/guides/Guide%20des%20financements-OM-hdV2.pdf">http://temeum.espaces-naturels.fr/sites/default/files/guides/Guide%20des%20financements-OM-hdV2.pdf</a></p>
<b>Axe 4.2 Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace</b>	
<b>Synthèses des échanges sur l'axe n°4.2</b>	<p>Même s'il existe déjà des PAPI à La Réunion, une stratégie locale des risques inondations aboutira sur de nouveaux PAPI en fin d'année. Il faudrait sensibiliser le personnel de la DEAL accompagnant les acteurs dans les réunions de travail sur ce sujet (<i>action 26</i>).</p> <p>Depuis deux ans, un groupement d'étude travaille sur l'impact associé de l'inondation et de la submersion marine. Deux territoires d'expérimentation (Saint Paul et Sainte Suzanne) sont ciblés. La réflexion est orientée vers la gestion de crise pour la collectivité mais il y a un intérêt plus large. C'est un programme de recherche de trois ans.</p> <p>Concernant la thématique de l'alimentation en eau potable, l'ARS est la personne ressource. L'ARS demande aux collectivités de réunir les acteurs concernés, autour de la thématique de protection des captages (<i>action 27</i>).</p> <p>Il n'y a pas de chasse impactant en zone humide. Il faudrait plutôt réorienter l'action vers la fédération de pêche (<i>action 31</i>).</p>
<b>A faire</b>	Identifier le correspondant à l'ARS.
<b>Axe n°5</b>	<b>Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides</b>
<b>Axe 5.1 Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée</b>	
<b>Synthèses des échanges sur l'axe n°5.1</b>	<p>La commune de Saint Paul pourrait être intéressée par le prochain Grand Prix « milieux humides et urbanisation » (<i>action 34</i>).</p> <p>Il faut valoriser les expériences des collectivités qui arrivent à gérer les conflits d'usage. Cela serait intéressant d'avoir un appui du Cerema sur cet aspect conflit d'usages. Il faudrait prévoir des financements pour les gestionnaires pour qu'ils gèrent les conflits (<i>action 36</i>).</p> <p>Il existe des éco quartiers, mais sans prise en compte des milieux humides (<i>action 37</i>).</p>

	Il y a un réel besoin urgent du futur arrêté interministériel de délimitation des zones humides pour faire appliquer la loi. Même si ces zones sont prises en compte dans les espaces naturels des PLU, cela ne suffit pas. Avec le futur arrêté, les PLU devront être en conformité.
<b>Axe 5.2 Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides dans les outre-mer</b>	
<b>Synthèses des échanges sur l'axe n°5.2</b>	<p>Le groupe supporte l'idée de renommer cet axe en « Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone récifale et milieux associés ».</p> <p>Il faut faire un lien avec le Livre bleu Sud Océan Indien adopté en 2011 (déclinaison locale du Livre bleu national, adopté par le comité interministériel de la mer du 8 décembre 2009). Ce livre permet d'établir une politique maritime et organiser la gouvernance (<i>action 39</i>)</p>
<b>Axe 5.3 Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires</b>	
<b>Synthèses des échanges sur l'axe n°5.3</b>	<p>Il y a une stratégie foncière dans laquelle les zones humides du littoral sont identifiées. Cette protection foncière apporte un outil d'empêchement du développement de l'urbanisation, mais elle n'apporte pas de solution de bonnes gestions, hors l'un ne va pas sans l'autre. Toutes ces problématiques sont réfléchies depuis plus de dix ans.</p> <p>Il y a une gestion intégrée de la mer et du littoral, mise en œuvre à l'échelle du territoire de la côte Ouest, même si la réalité tend davantage vers une protection des espaces urbanisés (<i>action 48</i>).</p> <p>Les espèces présentes à La Réunion, hormis les espèces exotiques, sont amphihalines et les zones humides sont des réserves biologiques. Ces espaces sont à préserver et à restaurer pour ne pas perdre de surface d'accueil. Le réseau piscicole peut alimenter en données et donner une idée de la bonne santé des populations sur ces sites. Il faudrait développer une action similaire à la n°49 adaptée à ces espèces.</p>
<b>A faire</b>	Proposer une action 49 bis sur les espèces amphihalines.
<b>Axe n°6</b>	<b>Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent</b>
<b>Synthèses des échanges sur l'axe n°6</b>	<p>L'étang de Saint-Paul est équipé avec un sentier et des panneaux, et des sorties scolaires sont organisées. En 2018, un gros évènement pour les dix ans de la réserve sera programmé pour la journée mondiale des ZH.</p> <p>La volonté tend vers l'ouverture des sites de zones humides, mais plusieurs problèmes se posent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est difficile d'avoir une lecture à l'échelle du territoire, toutes les zones humides du littoral sont sous équipées, du fait même de l'écosystème. On observe plutôt un développement à la périphérie des zones.</li> <li>• Il est très difficile de quantifier la capacité de charge et la fréquentation annuelle. Il faudrait envisager un protocole mais cela paraît difficile. Pour la réserve marine, un survol avec un ULM permet de faire une estimation de la fréquentation.</li> <li>• Pour aller vers la fréquentation touristique, il faut déterminer l'usage des milieux, et non uniquement réaliser un comptage de la fréquentation, cela n'est pas suffisant.</li> </ul> <p>Les évènements nationaux sont méconnus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée mondiale des zones humides : des animations sont organisées mais le lien avec la journée mondiale n'est pas fait. La période de février n'est pas adaptée aux sorties de terrain sur les zones humides dans l'Océan indien.</li> <li>• Journée mondiale de l'océan : très peu suivie</li> <li>• Journée du développement durable : sujet pris en main par les institutions (Ademe) et ça s'est développé. Il faut faire la même chose sur les zones humides (par qui ?).</li> <li>• Le département anime des week-end nature.</li> </ul>

	Autres sujets concernant La Réunion
<b>EEE</b>	<p>On ne retrouve pas de focus sur la gestion des espèces envahissantes dans le plan national, hors il s'agit d'une grosse problématique à La Réunion. Il existe des comités espèces envahissantes à Mayotte et à La Réunion, les acteurs sont impliqués. Les problèmes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La vision des particuliers sur ces espèces, typiquement sur le goyavier : ils en ont un usage, pour la confiture, pour la beauté de l'espèce. Il y a une méconnaissance de la part du grand public de l'impact de ces espèces.</li> <li>• Déresponsabilisation des riverains et de la population face au problème. Il faut des leviers d'actions.</li> </ul> <p>Le GEIR (groupe espèces invasives de La Réunion), auquel la SREPEN participe, est un groupe de travail coordonné sur les espèces invasives.</p> <p>Un projet a été mis en œuvre (La Réunion et Mayotte) il y a quelques années : proposer des alternatives aux acteurs publics et privés avec un intérêt similaire, les mêmes retombées économiques.</p> <p>Il faut promouvoir la flore locale auprès des pépinières, urbanistes, aménageurs.</p>
<b>Gestion hydraulique</b>	<p>Il n'y a pas de mention de la gestion humaine dans le plan national. Il faut une mention de la gestion hydraulique, car on a modifié le fonctionnement de ces milieux. Une entrée hydraulique peut se retrouver logiquement dans la partie « restaurer » ou dans le cadre des politiques agricoles.</p> <p>Il faut acquérir de la connaissance sur le lien entre zone humide et le littoral, et ainsi compléter l'approche territorialisée.</p>
<b>Arrêté interministériel</b>	A La Réunion : utiliser le mot « et » à la place du « ou ».